

Options de placement et frais

Menu de placements

Placements	Gestionnaire de placements	Frais de gestion de placement (FGP) / Taux d'intérêt
Comptes à intérêt garanti : <ul style="list-style-type: none"> Compte à intérêt quotidien Compte à intérêt composé sur un an Compte à intérêt composé sur trois ans Compte à intérêt composé sur cinq ans 		Taux d'intérêt courant de la Canada Vie pour les régimes collectifs
Fonds Continuum à date cible	Gestionnaires multiples	1,90 %
Fonds Continuum à risque cible	Gestionnaires multiples	1,90 %
Fonds d'actions canadiennes pur	Beutel Goodman	1,85 %
Fonds d'actions canadiennes	GIGWL	1,80 %
Fonds d'actions canadiennes	Leith Wheeler	1,90 %
Fonds d'actions canadiennes	SRA	1,80 %
Fonds d'actions de croissance	Montrusco Bolton	1,80 %
Fonds d'obligations	Beutel Goodman	1,80 %
Fonds d'obligations	PH&N	1,90 %
Fonds d'obligations de base Plus	Portico	1,95 %
Fonds hypothécaire	Portico	1,95 %
Fonds d'obligations mondiales	Brandywine	2,00 %
Fonds de croissance américain	AGF	2,10 %
Fonds d'actions américaines	Jarislowsky Fraser	1,90 %
Fonds d'actions mondiales	Sprucegrove	2,10 %
Fonds d'actions mondiales	Invesco	2,15 %
Fonds d'actions internationales	Putnam	2,00 %
Fonds d'actions internationales	JP Morgan	1,95 %
Fonds immobilier	GIGWL	2,10 %

Les frais de gestion de placement indiqués ne comprennent pas les taxes ni les frais d'exploitation applicables au fonds.

Options de placement et frais

Services aux participants et transactions	Frais***
Retraits au cours d'une même année civile	REER et RPDB : Frais de 50 \$ pour chaque retrait CELI : Deux retraits sans frais, puis 25 \$ chacun
Frais de négociations fréquentes	La pratique de négociations fréquentes porte préjudice aux intérêts des autres participants qui investissent dans les mêmes options de placement à rendement variable. Nous surveillons cette activité. Advenant le cas où des négociations excessives se produiraient, des frais d'opérations à court terme pourraient être imputés (à l'heure actuelle, ces frais peuvent atteindre 2 % du montant) ou le virement ne pas être autorisé, et ce, conformément à nos règles administratives.
Service semestriel de rééquilibrage automatique des investissements	Inclus
Virement entre options de placement	Inclus
Émission de doubles de reçus REER	REER : Doubles des reçus papier : 10 \$*
Relevés en ligne – annuellement	Inclus Doubles des relevés papier : 25 \$*
Relevés envoyés par la poste – annuellement	Inclus
Calcul du partage des actifs advenant la rupture du mariage ou de la relation conjugale	100 \$**
Remplacement ou annulation d'un chèque manuel	25 \$
Transfert intégral d'un compte	REER et RPDB : 150 \$*** CELI : Assujetti à des frais de retrait

* Les frais s'appliquent seulement si une version sans frais en ligne est disponible.

** Il se peut que des frais ne s'appliquent pas dans toutes les provinces.

*** Il n'y a pas de frais associés au transfert d'un régime à un autre régime de retraite et d'épargne collectif de la Canada Vie ou lorsque la loi l'interdit.

Résiliation ou transfert du régime	Frais
Résiliation du REER, du RPDB ou du CELI	100 \$ par régime, plus 10 \$ par participant par régime

Options de placement et frais

Services aux répondants et transactions	Frais
Transfert électronique des dossiers de cotisations et des données démographiques sur les participants	Inclus
Accès au site Web pour les administrateurs du régime	Inclus
Documents du régime et guide sur l'administration du régime en version numérique	Inclus
Guides d'adhésion pour les participants	Inclus
Doubles de relevés à l'intention du répondant	Inclus
Relevés en ligne à l'intention du répondant	Inclus
Cotisations du répondant en ligne	Inclus
Adhésion en ligne (Adhésion express)	Inclus

Autres services	Frais
Frais d'administration annuels par participant	Aucuns frais supplémentaires
Modification de police annuelle	Aucuns frais supplémentaires
Frais de fiduciaire au titre du RPDB (s'il y a lieu)	Aucuns frais supplémentaires

Règlement des options de placement garanti rachetées avant l'échéance

Raison du rachat	Valeur de l'option de règlement
Départ à la retraite ou décès du participant	Valeur comptable
Résiliation du contrat ou du régime par le répondant du régime	Le moins élevé entre la valeur comptable et la valeur marchande de chaque placement
Cessation d'emploi du participant	Le moins élevé entre la valeur comptable et la valeur marchande de chaque placement
Retrait du régime de cotisations facultatives effectué	Le moins élevé entre la valeur comptable et la valeur marchande de chaque placement
Effectuer des virements entre solutions de placement	Valeur marchande
Toute autre raison	Valeur marchande

Modifications et services non prévus	Frais
Des frais additionnels (établis selon l'envergure du travail) peuvent s'appliquer lorsqu'on nous demande de modifier, de réviser ou de préparer de la nouvelle documentation à l'égard du régime, ou lorsque des services supplémentaires, non couverts par notre entente de service, sont fournis.	Le répondant du régime sera avisé de tous frais additionnels et on lui demandera de fournir une acceptation écrite de ces frais avant la prestation des services.